

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° 1194

présenté par

Mme Linkenheld, Mme Laclais, M. Bui, M. Ferrand, Mme Khirouni, M. Philippe Baumel,  
M. Plisson, rapporteur M. Hammadi, M. Laurent, M. Mesquida, Mme Fabre, M. Potier, M. Pueyo,  
Mme Massat, M. Arnaud Leroy, Mme Untermaier, M. Lesage, M. Roig, M. Bleunven, M. Cottel,  
M. Pellois, M. Bies, M. Borgel et Mme Troallic

-----

### ARTICLE 10

Compléter l'alinéa 9 par les mots :

« en accord avec le plan de déplacements entreprise ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Plan de Déplacements Entreprise (PDE) est un ensemble de mesures visant à optimiser les déplacements liés aux activités professionnelles en favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. Il s'agit donc ici d'articuler les mesures du présent projet de loi aux plans de déplacements entreprise.